

## Dossier de presse

### Exposition « Lorsque l'enfant paraît »

Du 7 avril 2018 au 24 février 2019



**LORSQUE  
L'ENFANT  
PARAÎT**

Enfances normandes  
1800 - 1960

EXPOSITION

7 avril 2018  
> 24 février 2019

Musée des Traditions  
et Arts Normands  
Château de Martainville

[www.chateaudemartainville.fr](http://www.chateaudemartainville.fr)

**76**  
SEINE-MARITIME  
LE DÉPARTEMENT

  **MUNAÉ**  
MUSEUM NORDOUEST ANCIEN ET MODERNE

  **TRUFFAUT**  
plus belle avec la terre

  

## Le Musée des Traditions et Arts Normands - Château de Martainville



Le Musée des Traditions et Arts Normands a été créé en 1961 au sein du Château de Martainville. Au fil des années, il s'est enrichi grâce à de généreux dons ; ce sont donc aujourd'hui plus de 15 000 objets qui sont exposés, de manière permanente ou temporaire, dans le musée et ses dépendances.

Dans le musée, une exceptionnelle collection de mobilier haut-normand évoque l'évolution des styles du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. L'ethnographie de la Normandie (Pays de Caux, Eure, Pays de Bray, littoral) est exposée sous l'aspect d'intérieurs de fermes reconstitués avec meubles et objets de la vie quotidienne des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Le dernier étage présente l'une des plus importantes collections de coiffes, bijoux et costumes normands. Chaque année, l'association l'Espace Musical présente, au dernier étage du musée, une nouvelle exposition dédiée à l'histoire de la musique en Normandie, en lien avec la thématique de l'exposition temporaire.

## Présentation de la nouvelle exposition

Avec *Lorsque l'enfant paraît*, le Musée des Traditions et Arts Normands retrace la condition de l'enfant en Normandie entre 1800 et 1960.

De la naissance et jusqu'au certificat d'études primaires, le petit Normand grandit au fil de rites de passage religieux et civils, dans une société qui reconnaît désormais l'individualité de l'enfant et sa place privilégiée au sein de la famille.

\*\*\*

À partir du 18<sup>ème</sup> siècle, et sous l'influence d'auteurs tels que Jean-Jacques Rousseau, la place de l'enfant au sein de la famille et de la société évolue vers une « individualisation ». Au 19<sup>ème</sup> siècle, l'enfant a un statut à part entière : c'est l'apparition de la famille bourgeoise centrée sur le foyer, dans laquelle le nourrisson tient une place prédominante. L'enfant a également désormais plus de chance de survie car le taux de mortalité infantile diminue avec les progrès de la science et les nouveaux traitements de puériculture.

Au cours des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles, l'enfant devient le centre de la vie familiale. L'apparition simultanée d'une préoccupation éducative étatique, pédagogique et cléricale, associée à la baisse de la mortalité enfantine grâce aux progrès de la médecine, permet une évolution du statut de l'enfant.

En 1833, la loi Guizot officialise la création d'une école primaire de garçons dans chaque commune et la loi Falloux en 1850 le prévoit également pour les filles. Les lois Jules Ferry sur l'école primaire ont été votées dès 1880 et rendent l'école gratuite, l'instruction obligatoire de 6 à 13 ans pour les deux sexes et l'enseignement public laïc.

À côté de ces avancées éducatives, la Révolution industrielle a besoin d'une main d'œuvre peu coûteuse. En Seine-Inférieure, ce sont les industries textiles et verrières qui exploitent cette main d'œuvre « docile » 14 heures par jour, pour une rémunération en moyenne quatre fois moins importante que celle d'un homme. La première loi sur le travail des enfants remonte à 1841, très contestée, elle reste très peu appliquée. Puis, la loi de 1874 repousse l'âge d'embauche à 12 ans et la durée quotidienne de travail à 6 heures. Les lois Jules Ferry sur la scolarisation ont joué un rôle important dans la diminution des enfants-ouvriers dans l'industrie.

Au 20<sup>ème</sup> siècle, l'évolution des droits de l'enfant est marquée en 1924 par la déclaration de Genève qui sera le premier texte énonçant des droits fondamentaux des enfants, puis par la déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'ONU en 1959 : « *L'enfant est reconnu, universellement, comme un être humain qui doit pouvoir se développer physiquement, intellectuellement, socialement, moralement, spirituellement, dans la liberté et la dignité.* »

## ***Le parcours de l'exposition :***

### **Autour de la naissance**

- La mère et son enfant : l'accouchement (les peurs, la protection des saints, la sage-femme ou l'accoucheuse)
- De l'allaitement maternel au biberon stérilisé : le rôle des nourrices, la « Goutte de lait », les biberons Robert...
- Le rôle de la médecine : les grandes découvertes de Pasteur et les nouvelles règles d'hygiène
- Les enfants abandonnés

### **Les rites de passage religieux**

- Le baptême
- Focus sur les parures vestimentaires et accessoires du baptême.
- La communion

### **L'éducation : de la salle d'asile à l'école primaire élémentaire.**

- Les lois du 19<sup>e</sup> siècle pour la scolarisation et leurs applications en Normandie
- Les pratiques et méthodes de l'enseignement élémentaire
- Le lieu même de l'apprentissage : la classe, son cadre matériel et son organisation pédagogique.

### **Jouer pour apprendre et s'épanouir**

- Dans les milieux aisés
- Dans les familles pauvres
- L'évolution des jouets pour enfants dès 1850

### **Les enfants ouvriers**

- Le travail des enfants au 19<sup>e</sup> siècle

### **Les droits de l'enfant**

- La Déclaration de Genève de 1924
- La Déclaration des Droits de l'Enfant de 1959

150 œuvres exposées, en provenance des collections du Musée des Traditions et Arts Normands – Château de Martainville, du Musée Gustave Flaubert, du MUNAÉ - Musée National de l'Éducation, de collections particulières et du Musée d'Argentan.

## **Autour de l'exposition**

Visites commentées : les dimanches 8 avril, 6 mai, 17 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 9 septembre, 7 octobre, 18 novembre, 30 décembre, 20 janvier 2019, 24 février 2019 à 15h

Chasse au trésor : à travers les collections du musée

Spectacle jeune public : le mercredi 19 décembre 2018 à 14h30 et à 16h, la Compagnie Nez à nez présente *Ne pas avoir les pieds sur terre* (tout public, à partir de 4 ans).

Nuit des musées (gratuit) :

**Enquête au musée le 19 mai à 20h30** : prenez l'habit de détective et menez l'enquête au château de Martainville ! Un effroyable meurtre a été commis dans le musée... Mais qui peut bien avoir orchestré ce crime? Mystère... Interrogez les suspects, cherchez les indices, résolvez les énigmes pour trouver à coup sûr le coupable...!

**Jusqu'à 22h30** : illumination du Château à l'occasion de la manifestation Pierres en Lumières.

Rencontre : Journées des métiers d'art dimanche 8 avril 2018 de 14h à 17h30. Rencontre avec Arnaud Nebbache, illustrateur de livres pour enfants. *Tarif réduit pour tous à cette occasion.*

Évènements :

- **Fête du jeu**, les samedi 3 de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30 et dimanche 4 novembre 2018 de 14h à 17h30 : l'association Ludens vous propose de faire des parties de jeux de société en famille ou de participer à des tournois sur des jeux grandeur nature ! Tout au long du week-end, des dizaines de jeux seront installés dans les salles du musée afin de s'initier aux jeux d'hier et d'aujourd'hui.
- **Fête des métiers du patrimoine**, dimanche 17 juin 2018 de 10h à 18h30 : l'apprentissage des métiers d'art sera à l'honneur pour cette 3<sup>e</sup> édition. Des écoles et des artisans feront découvrir leur métier et leur savoir-faire par des démonstrations et des ateliers.

*Livret d'exposition mis en vente à la boutique – 6 €*

## Pour les scolaires

Un dossier enseignant, disponible en téléchargement depuis le site internet du musée ([www.chateaudemartainville.fr](http://www.chateaudemartainville.fr)) ou sur simple demande auprès du Service des Publics, permet de préparer toute visite de l'exposition, aussi bien libre que commentée.

Des supports pédagogiques pourront être mis à disposition des élèves lors des visites et des ateliers spécifiques pourront être réservés par les enseignants.

Pour tous renseignements et pour toutes réservations (individuelles, ateliers, groupes ou scolaires) : Cellule développement des publics, promotion et évènementiel ; Direction de la Culture et du Patrimoine 02 35 15 69 11 ou [musees.departementaux@seinemaritime.fr](mailto:musees.departementaux@seinemaritime.fr) (du lundi au vendredi)

## Informations pratiques

Musée des Traditions et Arts Normands  
Château de Martainville  
76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE  
02 35 23 44 70 / [chateaudemartainville@seinemaritime.fr](mailto:chateaudemartainville@seinemaritime.fr)  
[www.chateaudemartainville.fr](http://www.chateaudemartainville.fr)

Ouvert tous les jours sauf le mardi et le dimanche matin de 10h à 12h30 et de 14h à 18h (17h du 1er octobre au 31 mars) et le dimanche de 14h à 18h30 (17h30 du 1er octobre au 31 mars).

Fermé les jours fériés suivants : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> et 11 novembre, 25 décembre.

Directrice du musée : Caroline LOUET [caroline.louet@seinemaritime.fr](mailto:caroline.louet@seinemaritime.fr)

Commissariat d'exposition : Caroline LOUET et Adeline GASNIER

**CONTACT**  
**PRESSE**

**Rebecca GRESSIER** | Chargée de Relations presse • 02 35 03 57 39 • [rebecca.gressier@seinemaritime.fr](mailto:rebecca.gressier@seinemaritime.fr)  
**Sylvie SUZANON** | Chargée de Relations presse • 02 35 03 54 12 • [sylvie.suzanon@seinemaritime.fr](mailto:sylvie.suzanon@seinemaritime.fr)  
**Julien LAUREAU** | Chef de Cabinet • 02 35 03 54 02 • [julien.laureau@seinemaritime.fr](mailto:julien.laureau@seinemaritime.fr)